

5.1 Les phares



Le phare du Cap-Ferret répeint et rénové en 2018

CHIFFRES CLÉS 2018

23 phares en Nouvelle-Aquitaine

6 phares classés au titre des monuments historiques

FAITS MARQUANTS

Le 31 janvier 2019, le président de la République a choisi le phare de Cordouan, pour candidater au titre de la France à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Le phare du Cap-Ferret a fait l'objet d'une campagne de restauration qui a duré deux ans, financée par l'État. Elle a permis la modernisation de la lanterne et la rénovation complète du bâti. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée le 8 février 2019 en présence du sous-préfet d'Arcachon et des maires du Bassin

La plupart des phares de la région Nouvelle-Aquitaine présentent un intérêt patrimonial incontesté, qui a conduit à leur classement ou inscription au titre des Monuments Historiques. La Direction interrégionale de la Mer Sud-Atlantique, dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine de signalisation maritime, s'attache à permettre la visite de ces ouvrages. Ce sont environ 540.000 visiteurs qui gravissent chaque année les marches de ces édifices.

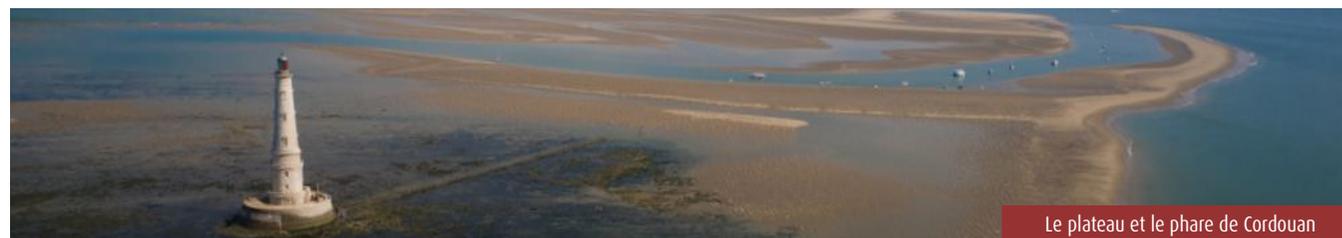
Les phares de la région Nouvelle-Aquitaine constituent un patrimoine architectural majeur. De nombreuses actions de connaissance, de protection et de mise en valeur de ce patrimoine sont mises en œuvre par l'État et ses collectivités locales, et au travers de nombreuses associations. Ces ouvrages demeurent des marqueurs essentiels du paysage maritime et sont le témoin du développement des routes maritimes.

◆ Cordouan en lice pour une inscription à l'UNESCO

Si l'on ne devait retenir qu'un phare en Nouvelle-Aquitaine, voire en France, ce serait sans aucun doute celui de Cordouan véritable chef-d'œuvre universel d'exception à la fois prouesse technique et architecturale mais aussi symbole politique fort en avant du port de Bordeaux et de l'Aquitaine. C'est l'un des plus anciens et plus remarquables phares isolés en mer.

Situé à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde à 9 kilomètres à l'ouest de la Pointe de Grave, il est construit sur un plateau rocheux de 150 hectares. Il est entré en service en 1611 et depuis cette date, des générations de gardiens se succèdent. Aujourd'hui encore, il demeure le dernier phare français sur lequel vivent et travaillent des gardiens qui ont su s'adapter au cours des temps aux besoins et techniques de chaque époque.

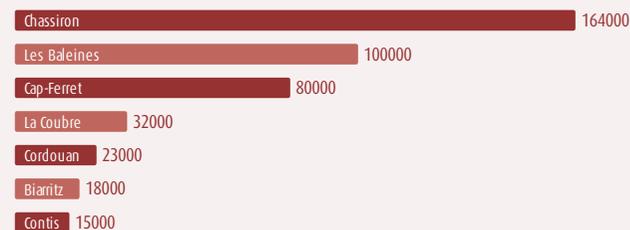
Actuellement les agents de la direction interrégionale de la mer (DIRM) assurent à distance le fonctionnement du phare et peuvent opérer des opérations de maintenance depuis la subdivision des Phares et Balises du Verdon.



Le plateau et le phare de Cordouan

Cordouan est le premier phare classé au titre des monuments historiques en 1862. Candidat depuis 2016 à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, Cordouan a été choisi en janvier 2019 par le Président de la République pour candidater au titre de la France. Une instruction par les experts du conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) devra évaluer, selon les critères de l'UNESCO, la valeur universelle exceptionnelle de l'ouvrage en vue d'une inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2020.

Nombre annuel moyen de visiteurs des phares en Sud-Atlantique



Source : DIRM Sud-Atlantique

◆ Un patrimoine architectural majeur à préserver

Outre Cordouan, sont classés Monuments Historiques en Nouvelle-Aquitaine :

- le phare des Baleineaux (phare en mer, éteint)
- le phare des Baleines, à la pointe nord de l'île de Ré
- le phare de Chassiron, à la pointe nord de l'île d'Oléron
- le phare du Quai-Valin à La Rochelle
- le phare de Vallières à Saint-Georges de Didonne (éteint)

Les autres phares de la région ont été inscrits aux Monuments Historiques en 2011 pour les phares Charentais et en 2009 pour les phares de l'ancienne Aquitaine. Les phares de La Coubre, Grave, Cap-Ferret, Contis et Biarritz sont ouverts à la visite.



[Le phare de Cordouan, candidat à l'UNESCO](#)

[Les phares de la façade Sud-Atlantique](#)

9 phares à visiter

- 

1 Phare des Baleines
Hauteur : 57 mètres
Portée : 26 milles
Classé MH en 2012
- 

2 Phare de Chassiron
Hauteur : 46 mètres
Portée : 27 milles
Classé MH en 2012
- 

3 Phare de la Coubre
Hauteur : 64.5 mètres
Portée : 26 milles
Inscrit MH en 2011
- 

4 Phare de Vallières
Hauteur : 36 mètres (Éteint)
Classé MH en 2009
- 

5 Phare de Cordouan
Hauteur : 68 mètres
Portée : 19 milles
Classé MH en 1862
- 

6 Phare de Grave
Hauteur : 27 mètres
Portée : 17 milles
Inscrit MH en 2009
- 

7 Phare du Cap Ferret
Hauteur : 52.1 mètres
Portée : 22 milles
Inscrit MH en 2012
- 

8 Phare de Contis
Hauteur : 39.80 mètres
Portée : 23 milles
Inscrit MH en 2009
- 

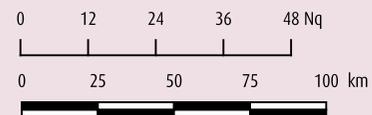
9 Phare de Biarritz
Hauteur : 75.8 mètres
Portée : 26 milles
Inscrit MH en 2009



- Phares en activité
- Phares en mer ou inaccessible par la terre
- Phares classés monument historique
- Phares inscrits monument historique
- Candidature UNESCO en cours (1)
- Phares ouverts à la visite

(1) La démarche de candidature du phare de Cordouan pour une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a été engagée en 2016. Le 31 janvier 2019 le Président de la République a choisi Cordouan pour candidater au titre de la France. Une instruction par les experts du conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) doit évaluer, selon les critères de l'UNESCO, la valeur universelle exceptionnelle du Phare de Cordouan, pour une inscription en juillet 2020.

Projection : RGF 93 / Lambert 93



Sources : DIRM SA, DRAC Nouvelle-Aquitaine
Copyrights : ©SHOM, ©BD ALTI (IGN), ©GEOFLA (IGN)
Réalisation : DIRM SA / MCPMML - Février 2019

